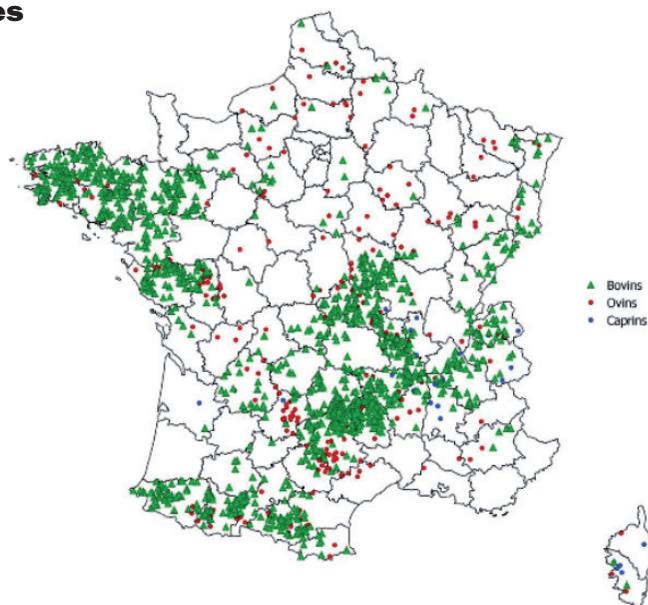


PRODUCTIONS ANIMALES

Le virus Schmallenberg : le point 2 ans après

La période d'apparition des cas de SBV sont liés à la période d'activité des moucheron qui en sont le vecteur. Sans surprise, la circulation virale s'est étendue pour la seconde vague, aux départements français les moins touchés l'année précédente. L'impact de la maladie en Europe est extrêmement difficile à évaluer, elle n'est pas à déclaration obligatoire. Le nombre de cas déclarés est donc largement sous-estimé. En France, d'après les indications des fabricants, un vaccin devrait être disponible à l'automne, pour la vaccination des moutons et des bovins.

Répartition géographique des élevages confirmés, atteints au 5 août : 1782 élevages



	Cas bovins	Cas ovins	Cas caprins	Cas totaux
1 ^{ère} vague 2011-2012	2019	1129	17	3165
2 ^{ème} vague 2012-2013	1485	266	31	1782

En France, les foyers confirmés lors de la première vague (de décembre 2011 à mai 2012 pour les ovins et août 2012 pour les bovins) se concentraient dans le centre ouest (4 départements regroupent 50% des cas) et le nord de la France. Des foyers liés à la seconde vague (de septembre 2012 à août 2013) ont été confirmés dans 77 départements jusqu'à présent, avec les premiers cas en octobre 2012 chez les petits ruminants et en décembre 2012, chez les bovins (cf. carte et tableau, répartition des élevages confirmés, atteints au 5 août). Il est à noter toutefois que la circulation effective du virus est bien supérieure, au nombre de cas déclarés. Un éclairage sur le réel impact de cette seconde vague sera bientôt disponible.

Y aura-t-il une 3^{ème} vague ?

Oui, la circulation virale de la 3^{ème} vague, liée à l'activité des moucheron vecteurs du virus depuis le début du printemps 2013, est à prévoir. La surveillance menée pour la seconde vague sera maintenue, coordonnée par les GDS et sans prise en charge des analyses de laboratoire.

Plus de 200 000 euros débloqués par les GDS pour indemniser les éleveurs

Un bel exemple de solidarité et de mutualisme vient d'être donné cette année, par les GDS. Dans un contexte économique où l'Etat

s'engage de moins en moins aux côtés des éleveurs, les GDS ont pris le relais. Une caisse de solidarité pour la santé animale (CSSA) a été créée. Elle prend en charge les pertes sanitaires que pourraient subir les éleveurs, du fait de l'émergence de nouvelles pathologies épizootiques.

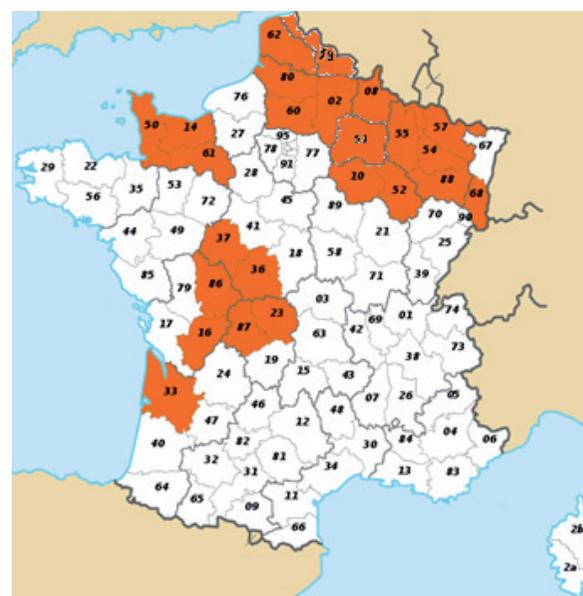
Les adhérents aux GDS, grâce à par leur cotisation, mutualisent des fonds qui peuvent être débloqués dans des situations d'urgences, à destination d'éleveurs ou pour la recherche sur les problématiques des éleveurs. C'est ce qui s'est passé lorsqu'en février 2013, le conseil d'administration de GDS France a voté pour le déblocage de fonds de la CSSA, pour indemniser les éleveurs touchés entre janvier et août 2012, à cause de la première vague de circulation virale.

A la date du 28 juin, 24 GDS ont fait parvenir à GDS France (en un ou plusieurs envois) des dossiers récapitulatifs justifiant de l'indemnisation d'élevages ovins et bovins. Le groupe de travail qui suit le dossier s'est réuni en mai. Un premier bilan a été tiré. La procédure d'indemnisation apparaît adaptée et faisable.

Pour l'instant plus de 200 000 euros ont été débloqués, pour indemniser 171 éleveurs parmi les plus touchés (cf. carte et tableau, départements pour lesquels les GDS ont demandé l'indemnisation d'éleveurs et bilan des sommes engagées par la CSSA).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale : plateforme-esa.fr

Départements pour lesquels les GDS ont demandé l'indemnisation d'éleveurs, au 28 juin 2013



	Coûts engagés auprès de la CSSA	Nombre d'éleveurs	Indemnisation moyenne par élevage	Indemnisation minimale par élevage	Indemnisation maximale par élevage
Ovins	186 196,05 €	132	1 410,58 €	42,50 €	6 927,50 €
Bovins	22 400,46 €	39	574,37 €	120,00 €	2 750,00 €
TOTAL	208 596,51 €	171			

Dans l'Indre, 26 éleveurs, tous ovins, ont été indemnisés pour un total de 31 052,81 euros. Deux dossiers, dont un élevage bovin, sont toujours en cours d'évaluation par GDS France car ce sont des cas particuliers.

Le groupe de travail des GDS a par ailleurs élaboré des propositions, soumises au dernier conseil d'administration de GDS France. Elles concernent notamment le processus d'indemnisation et l'éventuelle indemnisation de la seconde vague. Ces propositions feront l'objet d'une prochaine communication.

Situation en Europe : la France n'est pas la seule touchée

C'est en Allemagne* que le virus a été détecté la première fois, fin 2011. Depuis, il n'a cessé de se propager en Europe.

Lors de la première vague épidémique, 8 pays européens ont

reporté des cas. Aujourd'hui, 22 pays sont touchés et la maladie semble endémique en Europe. Des cas ont été reportés chez les bovins, les ovins, les caprins, mais aussi chez les cervidés, les buffles, et même des alpagas et les chameaux !

L'impact de la maladie en Europe est extrêmement difficile à évaluer. La maladie n'est pas à déclaration obligatoire et dans beaucoup de pays européens, les aides financières au diagnostic n'existent pas. Le nombre de cas déclarés est largement sous-estimé. Il semble toutefois que l'impact économique de la maladie ne soit pas aussi dramatique qu'imaginé en début d'épidémie.

Aurélia Ponsich, vétérinaire-conseil au GDMA36

* Ces informations ont été publiées dans un rapport de l'EFSA, Autorité européenne de sécurité des aliments, datant du mois de mai. Ce dernier a suivi l'évolution de la zone d'infection.

Deux vaccins disponibles

Ce virus endémique en Europe est un virus émergent donc inconnu. Trois millions d'euros ont été alloués à la recherche scientifique sur le SBV. Ces recherches ont été cofinancées par la Commission européenne. Les GDS aussi ont, via la CSSA, un fonds de recherche sur le SBV. Aujourd'hui, même si de nombreuses inconnues persistent, les premières avancées sont là.

Un vaccin a été mis au point ces derniers mois. L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV-Anses) vient d'accorder deux AMM circonstances exceptionnelles, pour les vaccins Bovilis® SBV (MSD Santé Animale) et SBVAX® (Merial). La France est le deuxième pays dans lequel un vaccin est disponible, après le Royaume-Uni (AMM du 21 mai 2013). Selon les deux fabricants, l'immunité serait acquise 3 semaines après la primo-vaccination (en 1 ou 2 injections, selon les protocoles). La durée de l'immunité n'a en revanche pas encore été établie. Selon les indications des fabricants, le vaccin sera probablement disponible à l'automne, pour la vaccination des moutons et des bovins.

GDMA

Vous avez des questions ? Contactez l'équipe du GDMA !

4 rue Robert Mallet-Stevens
BP 501
36018 Châteauroux Cedex
Tél : 02 54 08 13 80
Fax : 02 54 34 65 47
Site : www.gdma36.fr
Ouvert du lundi au vendredi,
de 8h à 18h sans interruption

